Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 038-213804552-20260624-DEL2026_048-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2026-048

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 27
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en mairie
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juin 2026

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Amandine CLAISSE, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Fabien TINET, Marie-Laure GONCALVES, Elodie DUGUE, Camille FLACHER, Clément RAVET, Romain BIZET, Stefano BURBUI, Laurent BUYAT, Célia CASTELLI, Alexandre COPIN, Anthony CORRAL, Jean-Claude CRYONNET, Brigitte GARANDET, Marion GIRARD-MARGERIDON, Isabelle GRIVEAU, Yannick JAFFRES, Audrey JUPPET, Audrey MEKIDECHE, Maxence MICOLLET, Ivan RIVAT

Absent excusé : Rachel BASSET (pouvoir à Clément RAVET)

Secrétaire de séance : Elodie DUGUE

CONVENTION CADRE POUR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE D'UNE CAMERA DE VIDEOPROTECTION A PROXIMITE DU NRO (Nœud de raccordement Optique) DU DEPARTEMENT DE L'ISERE VIA LE CONCESSIONNAIRE, ISERE FIBRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 038-213804552-20260624-DEL2026_048-DE

Il est porté à la connaissance du conseil municipal un exemplaire de la convention à passer entre la société Isère fibre et le Maire de la Commune de Saint-Savin pour constituer une convention cadre de prestation et de service.

Le concessionnaire Isère fibre autorise la commune de Saint-Savin à prendre l'alimentation électrique dans le NRO (Nœud de Raccordement Optique) situé RD 143. Le NRO est le point de départ du réseau fibre pour un quartier, une ville ou parfois plusieurs communes. Concrètement, c'est un local technique où arrivent les grandes lignes de fibre, avant d'être redistribuées vers les logements.

Cette autorisation permet à la commune de connecter une caméra de vidéoprotection installée sur un éclairage public à proximité. L'électricité sera quant à elle, fournie gratuitement par Isère fibre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

autorise le Maire à signer la convention et tous autres documents nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré le 24 juin 2026

Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Fabien DURAND